

## La problématique du financement et de la reconnaissance du volet lutte au décrochage dans les organismes "multis" Les enjeux de l'incorporation

Par Bineta Ba

### L'incorporation offre des avantages financiers ...

À travers l'exemple concret de l'organisme Je Réussis, les participants(es) à l'atelier de réflexion du 17 février dernier ont pu saisir tout le processus d'incorporation, ses avantages, ses inconvénients ainsi que les facteurs clés de succès.

Avant son incorporation en 2002, Je Réussis était un programme d'aide aux études rattaché à la Société de loisirs de Pointe-Aux-Trembles (SRLPAT). Ce programme était uniquement financé par Centraide. À l'occasion de la mise en place de la politique de reconnaissance de l'action communautaire autonome et du transfert des groupes vers des ministères port d'attache, Je Réussis a pris la décision de s'incorporer pour pouvoir bénéficier d'un financement récurrent et stable. L'incorporation a ainsi permis à Je Réussis d'accéder au financement du Ministère de l'éducation et par là

même de consolider ses activités. L'incorporation a également permis de diversifier ses sources de financement en allant, par exemple, chercher des subventions auprès de la Ville de Montréal (Contrat de ville), des écoles (Aide aux devoirs), etc.

Cependant, il est important de noter que Je Réussis a bénéficié de plusieurs éléments facilitants qui lui ont permis de profiter pleinement des avantages financiers d'une incorporation :

- À l'origine déjà, le Programme Je Réussis était une activité bien distincte des autres activités de la SRLPAT. Celle-ci gérait ses différents "services" de façon segmentée, en vase clos, ce qui a facilité la création de Je réussis comme entité indépendante.

- Lors de l'incorporation, Je Réussis a pris soin de conclure une entente avec

Centraide (unique bailleur de fonds à l'époque) afin de s'assurer qu'il continuerait d'être financé une fois incorporé et qu'il recevrait le même budget. De plus, Centraide a reconnu l'historique d'intervention de Je Réussis et de ce fait, une fois incorporé, l'organisme a tout de suite été subventionné.

- La SRLPAT continue de gérer l'aspect administratif (dans une entente de type don de service) de Je réussis. De ce fait, tout le financement que reçoit Je Réussis est dédié uniquement aux programmes.

Pour la direction de Je Réussis, l'incorporation était une solution toute indiquée car elle comportait bien plus d'avantages que d'inconvénients. De plus, l'organisme avait réalisé un travail préparatoire important lui permettant une transition en douceur vers l'incorporation.

### ...mais l'incorporation pourrait avoir des impacts au niveau de l'intervention

Chaque organisme a sa propre structure organisationnelle, ses propres modalités et sa philosophie d'intervention. L'incorporation d'un organisme tel que Je réussis n'a pas eu d'impacts sur ses interventions car Je réussis a toujours été une entité à part. Mais cela n'est pas le cas pour tous les groupes multis.

La responsable du Carrefour communautaire St-Paul de Chicoutimi est venue présenter son organisme et ses réticences vis à vis l'incorporation. Cet organisme privilégie en effet une approche de quartier à travers ses

deux volets (Centre de soir enfant et animation de quartier). Toutes les activités de ces deux volets sont imbriqués. Par exemple, le Centre de soir enfant est la porte d'entrée pour établir un contact avec la famille, les activités d'animation de quartier permettent de développer un sentiment d'appartenance puis de créer un lien de confiance qui facilite les autres actions des intervenants, etc.

C'est le cas d'autres organismes qui défendent eux aussi une approche intégrée de quartier. Le Centre de promotion communautaire Le Phare, par

exemple, tient à ce que toutes ses actions soient interreliées et que chaque ressource participe à plusieurs activités du Centre.

Ces organismes partent donc du postulat que le décrochage n'est pas une problématique mais une résultante de différents facteurs sociaux et que, par conséquent, leur organisme se doit d'agir sur l'ensemble de ces facteurs. De ce fait, pour eux, l'incorporation du volet lutte au décrochage n'est pas envisageable s'ils veulent conserver leur type d'intervention. Selon eux, s'il y a incorporation (suite page 8)

il y aura immanquablement une séparation plus nette de leurs activités et donc un risque de rupture des liens qui ont été établis sur le long terme.

Mais pour d'autres organismes, l'incorporation n'altère pas la qualité de l'intervention et peut même permettre de la bonifier. Dans le cas de Je Réussis, qui était déjà une entité séparée des autres, être incorporé ne

s'est pas nécessairement traduit par un travail en vase clos. Ils organisent par exemple des activités avec les responsables des camps de vacances, créant ainsi des ponts avec les autres intervenants du centre de loisirs.

Pour leur part, le Drop-in du Carrefour communautaire l'Entre-Gens anticipe l'incorporation comme un moyen de bonifier leur intervention. Actuel-

lement, le Drop-In est financé par un Carrefour jeunesse emploi (CJE), organisme qui n'a pas la même approche que les responsables du Drop-In. S'incorporer permettrait d'avoir d'autres bailleurs de fonds et par là même de se défaire des contraintes imposées par le CJE; l'intervention gagnerait sûrement en qualité avec l'incorporation.

## Conclusions et pistes d'actions

Si l'incorporation est un moyen intéressant de régler le problème financier, elle n'est pas une solution à la portée de tous les groupes. Face à la question de l'incorporation, chaque groupe multi doit évaluer les points de rupture possibles et mesurer ce que les populations desservies gagneraient et perdraient au niveau de l'intervention, tout en considérant les opportunités de consolidation financière. Chaque organisme multi a ses spécificités, avec des activités plus ou

moins interconnectées. De ce fait, il est difficile d'établir une réponse unique face à cette question de l'incorporation.

Par ailleurs, tous les groupes multis, quelque soit leur possibilité et volonté d'incorporation, ont souligné qu'il serait important que soit reconnu leur approche globale pour qu'ils aient accès à des financements stables. Cette volonté semble aller dans le sens du gouvernement qui prône de plus

en plus l'intersectorialité et l'action intégrée. Cette volonté est cependant dichotomique avec les véhicules de financement gouvernemental qui sont de plus en plus segmentés et clientélisés.

**Par ailleurs, cette réflexion sur l'incorporation, et plus globalement, sur la reconnaissance et le financement des groupes multis se poursuivra au sein du comité multi.** 😊

## Babillard

**N'hésitez pas à publier vos événements et annonces dans la Feuille de chou !**



### Des ordinateurs gratuits

Des ordinateurs gratuits sont présentement offerts aux organismes accrédités au PACTE afin de soutenir leurs activités de formation. Ces ordinateurs devront être utilisés à des fins éducatives. Ils sont offerts par la corporation Ordinateurs pour les écoles du Québec - OPEQ. 😊

### Nouvelle publication

Le guide Votre association, personne morale sans but lucratif a été nouvellement édité. Au coût de 14,95\$, ce guide renferme un nombre important d'information pour les administrateurs et les membres d'associations, principalement celles constituées en vertu de la partie III de la loi sur les compagnies ou régies par elle. 😊



### Fondation J. Armand Bombardier

Connaissez-vous la Fondation J. Armand Bombardier ? Cette fondation offre un soutien financier entre 100\$ et 125 000\$ aux organismes de bienfaisance et de charité. L'éducation compte parmi les secteurs privilégiés de cette fondation. Tout au long de l'année, la Fondation reçoit les demandes écrites de soutien. Contactez-les ! 514-876-4555 / [fondation@fjab.qc.ca](mailto:fondation@fjab.qc.ca). 😊

